



**VASAF Slalom
Championship**



CLUB : Motor Club Hannutois A.S.B.L. N° d'entreprise : 0.415.025.188
EPREUVE : 7^{ème} slalom de DOMMARTIN (Saint-Georges-sur-Meuse)
DATE : 29 mai 2023 – Lundi de Pentecôte

Adresse Secrétariat – Direction de Course

Chapiteau, rue Croix-Hencotte, 2 à 4470 DOMMARTIN (Saint-Georges-S/-Meuse)

info@motorclubhannutois.be

www.motorclubhannutois.be

Présidents d'honneur : Emile et Micheline DIET

Président : Eric JAMOUL

Vice-président : Jean-Claude DORMAL

Secrétaire : Joseph JADOT

Trésorier : Dany JAMOUL

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	:	JAMOUL Eric	Lic. ASAF N° 629
Adjoint	:	JADOT Joseph	Lic. ASAF N° 403
	:	DELDIME Didier	Lic. ASAF N° 636
Directeur de sécurité	:	SLEYPENN Michel	Lic. ASAF N° 634
Adjoint :	:	JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° 630
	:	DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° 415
Secrétaire du meeting	:	BOLLY Laurette	Lic. ASAF N° 632
Adjoint :	:	REMACLE Françoise	Lic. ASAF N° 637
Relations concurrents	:	JADOT Jérôme	Lic. ASAF N° 418
	:	DIET Emile	Lic. ASAF N° 628

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège :	SAVARY Rémy	Lic. ASAF N° 954
Commission Technique	Président de Collège :	MONBALLIN Didier	Lic. ASAF N° 431
	Adjoint :	FALQUE Eddy	Lic. ASAF N° 430
	Secrétaire :	FRANKENNE Jennifer	Lic. ASAF N° 416
Observateur ASAF et Inspecteur Sécurité :	:	SEVRIN Lambert	Lic ASAF N° 419
Equipe médicale :		Docteur DE MARNEFFE	
Ambulance(s) :		Ambuce Rescue Team	Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur : **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**

Dénomination : **SLALOM DE DOMMARTIN** Date : **lundi 29 mai 2023**

Fléché depuis: la sortie de l'autoroute **E42** « **SAINT-GEORGES** ».

b) Slalom comptant pour les championnats :

Federal VASAF Slalom Championship, le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat des provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur, et du Luxembourg

En outre, cette épreuve entrera en ligne de compte pour "Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF"

c) Personnes de contact

Avant (jusqu'au 28 mai) et après l'épreuve :

SLEYPENN Michel, rue Basse Marquet, 34 à 4470 SAINT-GEORGES 0476/461.545

JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 HEUSY 0471/205.702

Email : info@motorclubhannutois.be Site : www.motorclubhannutois.be.

Pendant l'épreuve : Chapiteau, rue Croix-Hencotte, 2, 4470 DOMMARTIN ☐ 0471/205.702

d) Timing

20/04/2023		Parution du Règlement Particulier
21/04/2023		Date de début des engagements
27/05/2023	12h00	Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1
27/05/2023	21h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
29/05/2023	08h00	- Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques
	08h30	Début de la reconnaissance pedestre
	10h00	Fermeture du Secrétariat
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques
	10h45	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	11h00	Fin de la reconnaissance pedestre.
	11h30	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

Aucun passager ne sera autorisé à participer.

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Challenge admis au sein de la Division 1*:

***-Le Challenge "Promo":**

Répondant à la réglementation technique en vigueur en Division 1.

Ce challenge est réservé aux concurrents débutants ou "re-débutants", sans conditions d'âge.

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.

Art. 3. - Participation

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des "Vérifications", du document "**Copie des licence et de l'éventuelle demande de "TP-L**", devra parvenir pour le 27 mai 2023 à 12 h 00 **via E-Mail ou courrier postal**

Attention : Le TP-L est réservé aux seuls concurrents dont le véhicule est inscrit en Division 1

Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (15 €) pourra :

- soit, accompagner la demande d'engagement (conseillé),

Le montant du droit d'engagement ainsi que l'éventuel droit de "TP-L" devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date 27 mai à 12 h.**

Attention aux délais bancaires !

N° : **BE47 1450 5516 6080** Intitulé **Motor Club Hannutois** avec la mention du pilote et de la classe.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

-soit, être sollicité, complété et payé auprès du secrétariat le jour de l'épreuve (uniquement en division 1).

a. Les frais d'inscription s'élèvent à : **65 €**, sauf en **Division 1 : 55 €**. numéros non compris si nécessaires **3 €**, sont à verser sur le compte N° : **BE47 1450 5516 6080** Intitulé **Motor Club Hannutois** avec la mention du pilote et de la classe.

b. **LICENCES**

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé "Copie des licence", reprenant la copie de leur licence **annuelle** (ASAF/VAS), en cours de validité (c.-à-d. année **2023**).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

TITRES DE PARTICIPATION (TP)

Les concurrents **participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1**, ne disposant pas d'une licence **annuelle** (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un **TP-L. valable pour ce seul meeting** (pas d'impositions médicales exigées exigé pour l'obtention du TP L. Une déclaration sur l'honneur de non-contre-indication à la pratique du sport automobile (donc d'aptitude) est suffisante).

Voir possibilité(s) d'obtention retenue(s) par l'organisateur, au point 3, 2^{ème} alinéa, ci-dessus .

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

c. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent.**
- **Les frais d'inscription** s'élèvent à : **65 €**, sauf en **Division 1 : 55 €**. numéros non compris si nécessaires **3 €**, sont à verser sur le compte N° : **BE47 1450 5516 6080** Intitulé **Motor Club Hannutois** avec la mention du pilote et de la classe.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Division 1)**
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent, sa division et sa classe.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

d. Participations plurielles

- **Pour des raisons évidentes d'équité sportive, une seule participation sera autorisée par pilote dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.**
- **Une même voiture** pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum,4).
- **Une même voiture** ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. Le concurrent tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
 - b. Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
 - c. Les VT s'organiseront de 8 h 00 à 10 h 15
 - d. La détention d'une "Carte des Vérifications Techniques" ANNUELLE (15 €) est obligatoire pour tous les concurrents des **Divisions 2, 3, 4 et 5**.
Pour les concurrents de la **Division 1**, elle est obligatoire, mais **gratuite** (Duplicata =15 €).
- N.B.** : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : **rue du Vicinal et rue Dommartin à Saint-Georges-sur-Meuse**
- b. Longueur : **1500 mètres**
- c. Nombre de manches prévues : **3 ou 4**.
- d. Nombre de boucles par manche : **1**.
- e. La reconnaissance du parcours **A PIED** (uniquement) aura lieu de **8h30 à 11h00**.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11 h 30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

b. Arrivées

- A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant ½ heure, après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage – Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : rue Croix-Hencotte, 2, Dommartin (Bureau de calcul) et la parution sur le site internet et/ou FB de l'organisateur

Art. 9. - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 29/05/2023 à 20 heures
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classement général (Divisions 1 2 3)
 - Classement général (Division 4 - Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Division 5 – Toutes cylindrées confondues)
 - Classements par classe (1 à 9 **ainsi que la classe Promo**)
 - Classement inter écuries
 - Classement "première dame"

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : SCHULJENKO Nicole Prénom : Nicole Pour la CSAP Liège Lic. N° 409 , en date du 9/04/2023

Nom : HAYEZ Prénom : Bernard Pour le GT ASAF, Lic. N° 1 , en date du 12/04/2023

Nom : BARIO Prénom : Katty Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11 en date du

Club organisateur : Motor Club Hannutois

N°

Epreuve : Slalom de DOMMARTIN Date : lundi 29 mai 2023

Bulletin d'inscription à renvoyer du 21/04 au 27/05 à BOLLY Laurette

Avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C 4802 – HEUSY ou info@motorclubhannutois.be

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div.:	Classe :	Promo <input type="checkbox"/>	Ordre de réception
----------------------	--------------------	-------	----------	-----------------------------------	--------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme:	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------------------------	----------	--

Né(e) le :	Adresse :	N° :
------------	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Si nous devons vous contacter :

E-Mail :

Tél/GSM :

ASAF					VAS					N° de Licence	Type	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV		

Ecurie :

VEHICULE : Marque :	Type :
----------------------------	--------

Année de fabrication :	Passeport technique ASAF N°:	Cylindrée : cc
------------------------	------------------------------	----------------

Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON
--------------------------------	-------------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A4 min. pour piloter en :	Division 5 Classe : 10
		Lic. C min. pour piloter en :	Divisions 2 – 3 – 4 Classes : 4 /5/6/7/8/9
		Lic. L ou TP L min. pour piloter en :	Division 1 Classes : 1/2/3

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1 ^{er} Pilote	Nom du 2 ^{ème} Pilote	Nom du 3 ^{ème} Pilote	Nom du 4 ^{ème} Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

(Faire précéder la signature de la mention "*Lu et approuvé*")

Signature du pilote :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : Si pseudonyme :					Prénom :					Signature										
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence					Type				
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV										
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										

VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.	Challenge
	cc	OUI / NON			PROMO <input type="checkbox"/>

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur		
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Publicités sur vitres	Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :	
Ornement extérieur	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

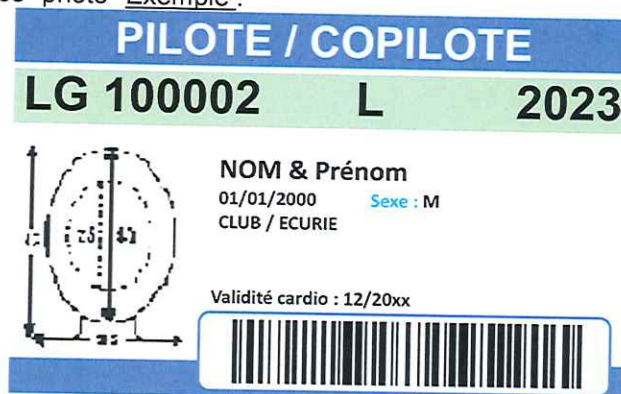
Copie de votre licence "sportive" annuelle 2023

N°

Pilote :

Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**


Placez ici la copie de votre licence face "photo" Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS ;

Demande d'un Titre de Participation "L" (valable pour un meeting) (Division 1 Slalom)

 <p>ASAF Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP est à ajouter à celui de l'engagement ; (conseillé) - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <p><i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i></p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2023</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 80px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 60px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> </tr> </table>								

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Slalom de DOMMARTIN	Date : 29 mai 2023
---	---------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : NON (attestation de non-contre-indication à compléter - Voir ci-dessous)	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)
Expérience requise : NON	

Province :						Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :							
Prénom :							
Rue :							Sexe : H F
							Bte :
Pays :	C.P. :		Localité :				N° :
Né(e) le :	-	-	Nationalité :		Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :
Téléphone fixe :	/				GSM :	/	OUI / NON
E-mail :							

Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 :

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 1. l'ASAF et les CSAP ;
 - Art. 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 - Art. 3. le ou les organisateurs de la manifestation ;
 - Art. 4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 - Art. 5. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 - Art. 6. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 - Art. 7. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à, le/...../.....

Attestation de "non-contre-indication" à compléter et signer obligatoirement

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du dit sport, en tant que pilote.

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à, le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Commissaire Sportif pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.	
-------------------------	--------	-----------------	--	--